



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUCURON

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Suffrages exprimés
19	19	16	18

### Séance du 16 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 16 juillet,

À 21H00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, salle du Conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe EGG, Maire.**

Date de la convocation

11 juillet 2024

### Présents :

#### Adjoins au Maire

M. Jean-Yves RIOU, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme Anne-Marie DAUPHIN, 2<sup>ème</sup> Adjointe, M. Thierry BENOIT, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Philippe ANGELETTI, 5<sup>ème</sup> Adjoint.

#### Conseillers municipaux :

M. Régis VALENTIN, M. Roger PELLEGRIN, Mme Geneviève MANENT, M. René LAURENT, Mme Claudie CHIRI, Mme Sophie ARNAUD, M. Jérémy COULANGE, M. Alain GUEYDON, Mme Marie-Jo SOTTO, M. Régis AUDIBERT, Mme Anne-Cécile REUS.

Pouvoirs : Mme Claudie BLANC à M. Jean-Yves RIOU, Mme Marjorie BERARD à Mme Anne-Marie DAUPHIN.

Excusées : Mme Claudie BLANC, Mme Marjorie BERARD.

Secrétaires de séance : Mme Anne-Marie DAUPHIN, M. Régis VALENTIN.

### Délibération n°27/2024

#### Objet : Renouveaulement de l'éveil musical en milieu scolaire et demande de subvention auprès du Département – Année scolaire 2024/2025

Monsieur le Maire propose de reconduire l'action menée d'éveil musical en milieu scolaire, sur l'année scolaire 2024-2025.

Un intervenant titulaire du Diplôme Universitaire de Musicien, de l'association ET CAETERA AIX sera mis à disposition de l'école de Cucuron à raison de 4 heures hebdomadaires, les mardis.

Le coût global prévisionnel de la prestation est évalué à 9 667 € TTC, répartis sur 10 mois d'école, soit 10 échéances mensuelles de 966.70 € TTC.

Comme les années précédentes, il est proposé de solliciter le Département qui intervient sur l'éveil musical en milieu scolaire primaire rural à hauteur de 50 % du coût HT de l'intervenant. Les frais de déplacements, l'acquisition d'instruments et les frais de gestion ne sont pas pris en charge par le Département.

Ainsi, pour l'année scolaire 2024-2025, le coût total HT de l'intervenant serait de 8 160 €. L'aide du Département serait de 50%, soit 4 080 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

**Approuve**, le renouvellement de l'éveil musical en milieu scolaire, sur l'année scolaire 2024-2025.

**Approuve**, la mise à disposition à l'école de Cucuron, d'un intervenant titulaire du Diplôme Universitaire de Musicien, de l'association ET CAETERA AIX à raison de 4 heures hebdomadaires, les mardis.

**Prends acte**, du coût de la prestation évaluée à 9 667 € TTC répartis sur 10 échéances mensuelles de 966.70€ TTC.

**Autorise**, Monsieur le Maire à solliciter le Département, au titre de l'éveil musical en milieu scolaire rural, dans les conditions d'octroi en vigueur.

**Autorise**, Monsieur le Maire à signer tout document venant en application de la présente délibération.

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Vote :**

**Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits**

**A Cucuron, le 18.07.2024**

**Le Maire  
Philippe EGG**



**M. Régis VALENTIN  
Conseiller Municipal**

**Les secrétaires de séance  
Mme Anne-Marie DAUPHIN  
2<sup>ème</sup> Adjointe**